

Publié le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024



ID : 011-200045540-20240123-2024_09-DE

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 23 janvier 2024
Délibération n°2024-09

Objet de l'affaire : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mars 2023

Date de convocation : 19/12/2023

Sous la présidence d'Hélène SANDRAGNÉ, Présidente de l'Agence Technique Départementale de l'Aude

Etaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mars 2023, joint en annexe,

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mars 2023 tel que présenté en annexe,

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**

Hélène SANDRAGNÉ

**AGENCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE DE L'AUDE**

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU
LUNDI 06 MARS 2023

I. INTRODUCTION

Madame la Présidente, Hélène SANDRAGNÉ, accueille les membres de l'assemblée et remercie les présents en salle.

Madame la Présidente annonce l'ordre du jour suivant :

- Assemblée générale extraordinaire
 - Modifications statutaires : articles 12 et 15
- Assemblée générale ordinaire
 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 janvier 2023
 - Approbation du Compte Financier Unique 2022
 - Affectation du résultat 2022
 - Subvention 2023 au COS
 - Adhésion au CEREMA
 - Vote du Budget prévisionnel 2023
 - Questions diverses

Madame la Présidente remercie Madame Céline MEINIER qui est nommée secrétaire de séance.

II. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**A. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 janvier 2023, Mme La Présidente propose à nouveau les modifications statutaires suivantes.

Tout d'abord, la révision de l'article 12, intégrant la prise de délibérations concordantes en cas de changement des contributions des membres, comme suit : « Le Conseil d'Administration fixe les contributions des membres par délibérations concordantes avec ses adhérents. En cas de silence desdites délibérations, cette entrée en vigueur est fixée au 1er janvier de l'année suivant la dernière de ces deux délibérations.

Ces contributions constituent, en droit, des dépenses obligatoires. Elles sont versées par les communes et le département sous la forme d'une participation forfaitaire aux charges fixes de la structure qui sont sans lien direct et immédiat avec le prix des prestations de service ».

Ensuite, la modification de l'article 15 qui acte la mise à jour portant sur la nomenclature comptable, « La gestion comptable de l'Agence est assurée par un Comptable du Trésor désigné par arrêté préfectoral. Les règles comptables et budgétaires applicables à l'ATD sont celles applicables au cadre budgétaire et comptable de la M57 ».

Madame la Présidente fait procéder au vote de ces modifications statutaires.

Vote :

Adopté à l'unanimité

B. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**Point n°1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 janvier 2023**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 09 janvier 2023 a été adressé aux adhérents. Le procès-verbal n'appelant pas d'interventions ou de remarques, Mme la Présidente fait procéder à son adoption.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°2 : Approbation du Compte Financier Unique

Mme la Présidente donne la parole à M. le Vice-Président, Philippe ANDRIEU, pour la présentation du compte financier unique.

En fonctionnement, le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat d'exercice déficitaire de 23 015,36 €.

Le report du résultat cumulé 2021 d'un montant de 306 791,00 € porte le résultat de clôture 2022 à 283 775,64 €.

En investissement, la capacité de financement s'élève à 20 772,82 €. Le résultat global de clôture de l'exercice 2022 s'élève donc à 304 548,46 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 738 247,03 € et se détaillent ainsi :

Chapitre 011 : charges à caractère général	116 051,08 €
Chapitre 012 : charges de personnel	609 251,95 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courantes	8 700,92 €
Chapitre 042 : dotations aux amortissements	4 243,08 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 072,00 € et correspondent à l'acquisition de matériel informatique.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 022 022,67 € se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 70 : recettes liées aux prestations d'AMO	440 619,20 €
Chapitre 74 : adhésions des membres	255 192,78 €
Chapitre 75 : produits divers de gestion	1,07 €
Chapitre 013 : atténuations de charges	19 418,62 €
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	306 791,00 €

Les recettes d'investissement d'un montant de 24 844,82 € correspondent pour 4 243,08 € aux amortissements et pour 20 601,74 € au résultat d'investissement reporté de 2021.

L'année 2022 fait état d'un déficit de fonctionnement d'un montant de 23 015,36 €. Soit une capacité d'autofinancement négative de 18 772,28 €.

En 2022, comme lors des années précédentes, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt. Au 31/12/2022, le fonds de roulement passe de 327 393 € à 304 548 € et couvre largement le besoin en fonds de roulement (42 535,95 €) et assure un niveau de trésorerie (262 012,51 €) correspondant à 127 jours de dépenses courantes.

Mme la Présidente quitte la salle. Le compte financier unique est mis au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°3 : Affectation du résultat 2022

Mme la Présidente propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 283 775,64 euros, en report de fonctionnement 2023. De même, le résultat d'investissement d'un montant de 20 772,82 euros sera reporté en recette d'investissement 2023.

Mme la Présidente fait procéder au vote de ces affectations de résultat.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°4 : Subvention 2023 au COS

Mme la Présidente propose d'allouer une subvention annuelle établie à 1.5% de la masse salariale pour les œuvres à vocation sociale des agents de l'ATD11, soit la somme de 10 470 euros au titre de l'année 2023.

Mme la Présidente fait procéder à son approbation.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°5 : Adhésion au CEREMA

Mme la Présidente propose de valider l'adhésion au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, pour un coût annuel de 2 000€. Cette adhésion permettra de renforcer l'expertise publique territoriale, en mobilisant éventuellement l'expertise du CEREMA, d'être informé des expérimentations locales ou dispositifs de recherche et d'innovation, d'intégrer un réseau de pairs, et d'assurer une veille sur l'aménagement durable et la transition écologique.

Au-delà du principe d'adhésion, il est porté à la connaissance de l'assemblée qu'il a été proposé à Mme la Présidente un poste d'administrateur du CEREMA. C'est une occasion de plus de faire entendre la voix des besoins liés à notre territoire.

Mme la Présidente fait procéder à son approbation.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°6 : Vote du Budget prévisionnel 2023

Mme la Présidente présente le budget prévisionnel 2023. Il tient compte, en dépenses, des recrutements annoncés lors du débat d'orientation budgétaire : un renfort temporaire sur le pôle eau et assainissement et un mi-temps administratif. En recettes, il est rappelé le choix de ne pas modifier la grille des cotisations pour les communes et EPCI. Les objectifs de facturation des prestations sont revus à la hausse et correspondent à 800 heures par an et par agent.

Les dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement s'élèvent 881 270 €. Elles se répartissent en charges à caractère général (011) pour un montant de 163 500 €, des charges de personnel (012) pour un montant de 698 000 €, d'autres charges de gestion courante (65) pour un montant de 10 770 € et de charges spécifiques (67) pour un montant de 6 000 €, ainsi que des dépenses imprévues (022) pour 3 000 €. Auxquelles s'ajoutent des dépenses d'ordre à hauteur de 6 500 € concernant les dotations aux amortissements.

Les recettes prévisionnelles réelles hors résultat reporté sont estimées à 888 100 € et proviennent de deux ressources principales que sont les adhésions d'un montant de 325 000 € et les prestations tarifées pour un montant estimé de 563 000 €. Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, la contribution Départementale est revalorisée en 2023 pour être portée à un montant annuel de 150 000 €.

A ces recettes de fonctionnement, il convient de reprendre le résultat excédentaire de fonctionnement de 2022 pour un montant de 283 775,64 €.

En dépenses d'investissement, nous prévoyons d'équiper l'ATD11 d'une solution informatique (15 k€) visant à assurer le suivi de l'activité. Envisagée de longue date, l'acquisition de cet investissement permettrait de disposer d'un outil professionnel, plus performant et davantage sécurisé que les tableaux de suivis de nos missions utilisés actuellement.

Les recettes d'investissement sont essentiellement dues au résultat excédentaire 2022. Elles s'élèvent à 27 272,82 € dont 20 772,82 € de résultat d'investissement reporté et 6 500 € d'amortissements. Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé.

	Chapitres	Dépenses (€)	Chapitres	Recettes (€)
Fonctionnement	011	163 500,00	70	563 000,00
	012	698 000,00	74	325 000,00
	65	10 770,00	013	100,00
	67	6 000,00	Sous-total	888 100,00
	022	3 000,00		
	042	6 500,00	002 report	283 775,64
	Sous-total	887 770,00	Sous-total	1 171 875,64
Investissement	20	15 000,00	040	6 500,00
	21	12 272,82	001	20 772,82
	Sous-total	27 272,82	Sous-total	27 272,82
	TOTAL	915 042,82	TOTAL	1 199 148,46

Mme la Présidente met au vote le budget prévisionnel 2023.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°7 : Questions diverses

En premier lieu, un adhérent s'interroge sur les modalités d'intervention du CEREMA suite à une sollicitation communale. Laurent NAUDY précise que ces modalités restent à définir car la possibilité d'adhérer au CEREMA en tant que collectivité territoriale est toute récente.

M. SGIAROVELLO, adjoint à la mairie de VILLEGAILHENC, partage son expérience avec le CEREMA. Il estime que cette adhésion est judicieuse car l'ATD et ses adhérents pourront bénéficier de sa compétence technique. En effet, suite aux inondations de 2018, le CEREMA avait accompagné la commune de VILLEGAILLENC dans l'estimation du chiffrage des travaux de réhabilitation du village.

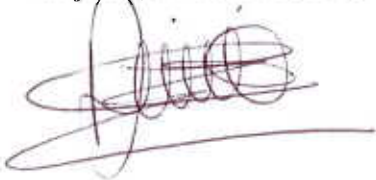
En second lieu, un adhérent s'interroge sur la fréquentation peu élevée lors de cette assemblée générale. Tour à tour, Mme Hélène SANGRAGNE et M. Laurent NAUDY exposent les possibles explications de ce désintérêt : la concomitance avec les conseils municipaux, l'éloignement géographique de certaines communes, le recours à la visioconférence, les missions de l'Agence qui ont peu évolué depuis sa création, une satisfaction élevée des prestations réalisées par l'Agence...

Pour conclure, Laurent NAUDY précise que lors de la prochaine assemblée, une information sera présentée aux adhérents sur le pilotage de projet, marquant la volonté de renforcer l'attractivité de ce moment institutionnel.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h15.

Mme la Présidente remercie à nouveau les présents dans la salle et en visioconférence et invite les présents à partager un verre de l'amitié.

Céline MEINIER
Secrétaire de séance
Adjointe, commune d'ALZONNE



Hélène SANDRAGNE
Présidente de l'Agence Technique Départementale,



Liste de présence à l'Assemblée Générale du lundi 6 mars 2023
Salle Gaston Defferre - Carcassonne

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024



ID : 011-200045540-20240123-2024_09-DE

Commune	Prénom	Nom	Présent	Visio	Excusé(e)	Délégué / Représentant	Pouvoir
AIGUES VIVES	Jean Pierre	OMS	Présent(e)				
AIROUX	Cédric	MALRIEU			Excusé(e)		
AJAC	Gérard	CHAUMOND			Excusé(e)		
ALAIGNE	Jean	PERILLOU			Excusé(e)		
ALAIRAC	Marc	ADIVEZE			Excusé(e)		
ALBAS	Jean-Claude	MONTLAUR			Excusé(e)		
ALBIERES	Yvon	LACOMBE			Excusé(e)		
ALET LES BAINS	Ghislaine	TAFFOREAU			Excusé(e)		
ALZONNE	Régis	BANQUET			Excusé(e)	Céline MEINIER	Délégation
ANTUGNAC	Philippe	COMTE			Excusé(e)		
ARAGON	Claude	CANSINO			Excusé(e)		
ARGELIERS	Gérard	LETEISSIER			Excusé(e)		
ARGENS MINERVOIS	Gérard	GARCIA			Excusé(e)		
ARMISSAN	Gérard	LACOMBE			Excusé(e)		
ARQUES	Géraldine	GRACIA			Excusé(e)		
ARTIGUES	André	LABADIE			Excusé(e)		
ARZENS	Jean-Jacques	LUCCHESI	Présent(e)				
AUNAT	Christophe	PIQUEMAL			Excusé(e)	Evelyne DESAGE	Délégation
AURIAC	Bernard	SUTRA			Excusé(e)		
AXAT	Jean claude	MICHELOU			Excusé(e)		
AZILLE	Georges	SALIEGE			Excusé(e)		
BADENS	Alain	ESTIVAL			Excusé(e)		
BAGNOLES	Henry	TOUSTOU			Excusé(e)		
BARAIGNE	Pascal	ASSEMAT			Excusé(e)		
BARBAIRA	Jacques	FABRE	Présent(e)				
BELCAIRE	Patrice	BEDOS			Excusé(e)		
BELCASTEL ET BUC	Anne	VALMIGERE			Excusé(e)		
BELFLOU	Bruno	POMART			Excusé(e)		
BELLEGARDE DU RAZES	Roland	CHAYNES			Excusé(e)		
BELPECH	Pierre	VIDAL	Présent(e)				
BELVEZE DU RAZES	André	AMAT		Présent(e)			
BELVIANES ET CAVIRAC	Alain	CHANAUD			Excusé(e)		
BELVIS	Audrey	RAYNAUD			Excusé(e)		
BERRIAC	Michel	SOULES			Excusé(e)		
BESSEDE DE SAULT	Sébastien	DAIGNEAUX			Excusé(e)		
BLOMAC	Thierry	FALCOU			Excusé(e)		
BOUILHONNAC	Dorothée	PECHAIRE			Excusé(e)		
BOUISSE	Philippe	LACOMBE			Excusé(e)		
BOURIEGE	André	CALVET			Excusé(e)		
BOURIGEOLE	Thierry	PEINADO			Excusé(e)		
BOUTENAC	Yvan	PADUA			Excusé(e)		
BRAM	Jérôme	DARFEUILLE			Excusé(e)		
BREZILHAC	Pascal	LECLERCQ	Présent(e)				
BROUSSES ET VILLARET	Yannick	DUFOUR-LORIOLE			Excusé(e)		
BRUGAIROLLES	Simon	SIRE			Excusé(e)	Claude MARCHAND	Délégation
BUGARACH	Jean-Pierre	DELORD			Excusé(e)		
CABRESPINE	Philippe	CLERGUE			Excusé(e)		
CAHUZAC	Didier	MATTIA			Excusé(e)		
CAILHAU	Malika	LABATUT			Excusé(e)		
CAILHAVEL	Danielle	BONNET	Présent(e)				
CAILLA	Alfred	VISMARA			Excusé(e)		
CAMBIEURE	Christophe	BARE	Présent(e)				
CAMPAGNA DE SAULT	Didier	MONTAGNE			Excusé(e)		
CAMPAGNE SUR AUDE	Gilbert	SIMON			Excusé(e)		
CAMPLONG D'AUDE	Serge	LEPINE			Excusé(e)		
CAMURAC	Bernard	VAQUIE			Excusé(e)		
CAPENDU	Claude	BUSTO			Excusé(e)		

CARLIPA	Serge	SERRANO			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024 Publié le 05/02/2024 ID : 011-200045540-20240123-2024_09-DE	
CASCASTEL DES CORBIERES	Didier	CASATO			Excusé(e)		
CASSAIGNES	Serge	FERRIE			Excusé(e)		
CASTANS	Yolande	PITON			Excusé(e)		
CASTELNAU D'AUDE	Raymond	BRU			Excusé(e)		
CASTELNAUDARY	Christian	MAUGARD		Présent(e)			
CAUDEBRONDE	Cyril	DELPECH			Excusé(e)		
CAUNES MINERVOIS	Jean louis	PETIT			Excusé(e)	Guy GALY	Délégation
CAUNETTE SUR LAUQUET	Andrée	BARBAZA			Excusé(e)		
CAUX ET SAUZENS	Geneviève	RABOUL			Excusé(e)		
CAVANAC	David	N'DIAYE	Présent(e)				
CAVES	Bernard	DEVIC			Excusé(e)		
CAZALRENOUX	Brice	ASENSIO			Excusé(e)		
CENNE MONESTIES	José	FROMENT			Excusé(e)		
CEPIE	Philippe	ANDRIEU	Présent(e)				
CHALABRE	Jean-Jacques	AULOMBARD			Excusé(e)		
CITOU	Emile	BUSQUE			Excusé(e)		
CLERMONT SUR LAUQUET	Miguel	GARCIA de la TORRE			Excusé(e)		
COMIGNE	Fabrice	DHOMPS			Excusé(e)		
CONILHAC CORBIERES	Jean-Luc	CABILLE			Excusé(e)		
CONQUES SUR ORBIEL	Jean-François	JUSTE			Présent(e)		
COUDONS	Jacky	ONDEDIEU			Excusé(e)		
COUFFOULENS	Jean-Régis	GUICHOU			Excusé(e)		
COUIZA	Jacques	HORTALA			Excusé(e)		
COUNOZOULS	Patrick	DE BOISSIEU			Excusé(e)		
COURNANEL	Alain	COSTES			Excusé(e)		
COUSTAUSSA	Didier	TRICOIRE			Excusé(e)		
COUSTOUGE	Paul	BERTHIER			Excusé(e)		
CRUSCADES	Christophe	MIQUEL			Excusé(e)		
CUCUGNAN	André	DOUMENC			Excusé(e)		
CUMIES	Thierry	MALLEVILLE			Excusé(e)		
CUXAC CABARDES	Jean-Pierre	BOUISSET			Excusé(e)		
DAVEJEAN	Méline	BORNIA			Excusé(e)		
DERNACUEILLETTE	Nicolas	CROS			Excusé(e)		
DONAZAC	Francis	CUCUILLERE			Excusé(e)		
DOUZENS	Philippe	RAPPENEAU			Excusé(e)		
DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE	Patrick	CARAGUEL			Excusé(e)		
DURBAN CORBIERES	Alain	LABORDE			Excusé(e)		
EMBRES ET CASTELMAURE	Gérard	BENEZIS			Excusé(e)		
ESCALES	Henry	SCHENATO			Excusé(e)		
ESCOULOBRE	Jacques	PETIT			Excusé(e)		
ESCUEILLES ET ST JUST DE BELENGARD	Didier	RIEU			Excusé(e)		
ESPERAZA	Christian	SOULA			Excusé(e)		
ESPEZEL	François	LACROIX			Excusé(e)		
FABREZAN	Isabelle	GEA			Excusé(e)		
FAJAC LA RELENQUE	Alain	BOUSQUET			Excusé(e)		
FANJEAUX	Aurélien	PASSEMAR			Excusé(e)		
FELINES TERMENES	Jean-Marie	SAURY			Excusé(e)		
FENDEILLE	Danielle	FABRE			Excusé(e)		
FENOUILLET DU RAZES	Louis	BIASUTTI			Excusé(e)		
FERRALS LES CORBIERES	Gérard	BARTHEZ			Excusé(e)		
FERRAN	Dominique	FROMILHAGUE			Excusé(e)		
FESTES ET ST ANDRE	Catherine	PINTO			Excusé(e)		
FEUILLA	Armand	PRADALIER			Excusé(e)	André FONT, MARSEILLETTE	Pouvoir
FLOURE	Acacio	DE CARVALHO			Excusé(e)		
Fontcouverte	Jacques	CONTIES			Excusé(e)		
Fonters du Razès	Eric	Du Fayet de la Tour			Excusé(e)		
Fontiers Cabarès	Gilbert	Plagnes			Excusé(e)		
Fonties d'Aude	Alain	Garino			Excusé(e)		
Fontjoncouse	Thibault	Marais			Excusé(e)		
FOURNES CABARDES	Guy	Chiffre			Excusé(e)		

FOURTOU	Bernard	CROS			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 05/02/2024	
FRAISSE CABARDES	Guy	JALABERT			Excusé(e)	Reçu en préfecture le 05/02/2024	
FRAISSE DES CORBIERES	Céline	CERDA			Excusé(e)	Publié le 05/02/2024	
GAJA ET VILLEDIEU	Hélène	MAS			Excusé(e)	ID : 011-200045540-20240123-2024_09-DE	
GAJA LA SELVE	Régis	CALMON			Excusé(e)		
GALINAGUES	Patrick	EMERY			Excusé(e)		
GARDIE	Jean	ROGER			Excusé(e)		
GENERVILLE	Jean Henry	FARNE			Excusé(e)		
GINCLA	Dominique	BRUCHET			Excusé(e)		
GINOLES	Robert	ARGENCE			Excusé(e)		
GOURVIEILLE	René	MERIC			Excusé(e)		
GREFFEIL	Jean-Marc	WAGNER			Excusé(e)		
HOMPS	Béatrice	BORT			Excusé(e)		
ISSEL	Henri	POISSON			Excusé(e)		
JONQUIERES	Jacques	PIRAUD			Excusé(e)		
JOUCOU	Lydie	MUNIER			Excusé(e)		
LA BEZOLE	Lionel	MIRABET			Excusé(e)		
LA CASSAIGNE	Benjamin	PEYRAS			Excusé(e)		
LA COURTETE	Lionel	d'USTON DE VILLEREGLAN			Excusé(e)		
LA DIGNE D'AMONT	Jean	LABADIE		Présent(e)			
LA DIGNE D'AVAIL	Denis	MOUNIE			Excusé(e)		
LA FAJOLLE	Marc	SAN FRANCISCO			Excusé(e)		
LA FORCE	Jean-Marc	ESTREM			Excusé(e)		
LA LOUVIERE LAURAGAIS	Charles	PAULY			Excusé(e)		
LA POMAREDE	Nadine	ROSTOLL			Excusé(e)		
LA REDORTE	Christian	MAGRO			Excusé(e)		
LA SERPENT	Rémy	TISSEYRE			Excusé(e)		
LA TOURETTE CABARDES	Jean-Claude	PECH			Excusé(e)		
LABASTIDE D'ANJOU	Nathalie	NACCACHE			Excusé(e)		
LABASTIDE EN VAL	Fernand	DELGADO			Excusé(e)		
LABASTIDE ESPARBAIRENQUE	Marc	MAHOUX			Excusé(e)		
LABECEDE LAURAGAIS	Jean-François	POUZADOUX			Excusé(e)		
LACOMBE	Benoît	SOULIE			Excusé(e)		
LADERN SUR LAUQUET	Raymond	CABANNE			Excusé(e)		
LAFAGE	Jean-Baptiste	SARDA			Excusé(e)		
LAGRASSE	René	ORTEGA			Excusé(e)		
LAIRIERE	Francis	VERNEDE			Excusé(e)		
LANET	Jean-Marie	GALINIE			Excusé(e)		
LAPRADE	Lionel	ANDRIEU			Excusé(e)		
LAROCHE DE FA	Raymond	SPOLI			Excusé(e)		
LASBORDES	Jean-Pierre	QUAGLIERI			Excusé(e)		
LASSERRE DE PROUILLE	Eric	LANNES			Excusé(e)		
LASTOURS	Max	BRAIL			Excusé(e)		
LAURABUC	Cédric	LEMOINE			Excusé(e)		
LAURAC	Yolande	STEENKESTE			Excusé(e)		
LAURAGUEL	Joël	CATHALA			Excusé(e)		
LAURE MINERVOIS	Emile	RAGGINI			Excusé(e)		
LAVALETTE	René	MILHAU			Excusé(e)		
LE BOUSQUET	Christian	ARAGOU			Excusé(e)		
LE CLAT	Honoré	GERVAIS			Excusé(e)		
LES BRUNELS	Geneviève	BRUNEL			Excusé(e)		
LES CASSES	Nicolas	RAUZY			Excusé(e)		
LES ILHES CABARDES	Jacques	FARGUES			Excusé(e)		
LES MARTYS	Claude	BONNET			Excusé(e)		
LEUC	Jean-Marie	JORDY			Excusé(e)		
LEZIGNAN CORBIERES	Gérard	FORCADA			Excusé(e)		
LIGNAIROLLES	Henri	TISSEYRE			Excusé(e)		
LIMOUSIS	Gilles	DELAUR			Excusé(e)		
LIMOUX	Pierre	DURAND			Excusé(e)		
LOUPIA	Olivier	ROUGE			Excusé(e)		
LUC SUR ORBIEU	Alain	DOUTRE			Excusé(e)		
MAGRIE	Jean-François	PERTUISET			Excusé(e)		

MAILHAC	Sylvie	DEBLED			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024 Publié le 05/02/2024 ID : 011-200045540-20240123-2024_09-DE 	
MAISONS	Florie	BLANC			Excusé(e)		
MALRAS	Bernard	CALVEL			Excusé(e)		
MALVES EN MINERVOIS	Régis	POMMIES			Excusé(e)		
MARCORIGNAN	Francis	TAURAND			Excusé(e)		
MARQUEIN	Dominique	DUBLOIS			Excusé(e)		
MARSA	Denis	BRUNEL			Excusé(e)		
MARSEILLETTE	Bernadette	DUCLOS			Excusé(e)	André FONT	Délégation
MAS CABARDES	Nadia	DORIA			Excusé(e)		
MAS DES COURS	Rolland	MAZET			Excusé(e)		
MAS SAINTES PUELLES	Isabelle	SIAU			Excusé(e)		
MASSAC	Jean-Louis	GAILLARD			Excusé(e)		
MAYREVILLE	Sandrine	CAMPGUILHEM			Excusé(e)		
MAZUBY	Francis	SAVY			Excusé(e)		
MERIAL	Patrick	MURATORIO			Excusé(e)		
MIRAVAIL LAURAGAIS	Gérard	FERNANDEZ			Excusé(e)		
MIREVAL LAURAGAIS	Sébastien	CUCUROU			Excusé(e)		
MISSEGRE	Frédéric	BELOTTI			Excusé(e)		
MOLANDIER	Olivier	JULLIN			Excusé(e)		
MOLLEVILLE	Gilbert	COSTE			Excusé(e)		
MONTAURIOL	Alain	CARBON			Excusé(e)		
MONTAZELS	Christophe	CUXAC			Excusé(e)		
MONTIRAT	Jean-Pierre	PELIX			Excusé(e)		
MONTBRUN DES CORBIERES	Claude	BOUTET			Excusé(e)		
MONTCLAR	Gérard	GUIRAUD			Excusé(e)		
MONTFERRAND	Christophe	PRADEL			Excusé(e)		
MONTFORT SUR BOULZANE	Jean-Luc	RUFFAT			Excusé(e)		
MONTGAILLARD	Michel	LARREGOLA			Excusé(e)		
MONTGRADAIL	Sabine	JEANNOT			Excusé(e)		
MONTHAUT	Claude	MARTY			Excusé(e)		
MONTIRAT	Jean-Pierre	PELIX			Excusé(e)		
MONTJARDIN	Francis	ROUTELOUS			Excusé(e)		
MONTJOI	Jessica	BOSCH			Excusé(e)		
MONTMAUR	Gilles	TERRISSON			Excusé(e)		
MONTOLIEU	Bernard	LAURET			Excusé(e)		
MONTREAL	Bernard	BREIL			Excusé(e)		
MONTREDON DES CORBIERES	Jean-Marc	JANSANA			Excusé(e)		
MONTSERET	Geneviève	FABRE			Excusé(e)		
MONZE	Christian	CAVERIVIERE			Excusé(e)		
MOUSSOULENS	Gérard	VALLIER			Excusé(e)		
MOUTHOMET	Christelle	HERMAND			Excusé(e)		
MOUX	Gérard	PIOCH			Excusé(e)		
NEBIAS	Alain	BONNERY			Excusé(e)		
NEVIAN	Magali	VERGNES			Excusé(e)		
NIORT DE SAULT	Marie-Antoinette	MOULIS			Excusé(e)		
ORNAISONS	Gilles	CASTY			Excusé(e)		
ORSANS	Jean	BONNAFIL			Excusé(e)		
PADERN	Marc	AUBARD			Excusé(e)		
PALAIRAC	Daniel	LANGLOIS			Excusé(e)		
PALAJA	Thierry	LECINA		Présent(e)			
PARAZA	Emile	DELPY			Excusé(e)		
PAULIGNE	Jean-Marc	TEULIER			Excusé(e)		
PAYRA SUR L'HERS	Bernard	PECH			Excusé(e)	Alain SIMON, SIVOM DES EAUX DU LIMOUXIN	Pouvoir
PAZIOLS	Jonathan	OAKS			Excusé(e)		
PECH LUNA	Régis	BRUTY			Excusé(e)		
PECHARIC ET LE PY	Floréal	SOLER			Excusé(e)		
PENNAUTIER	Jacques	DIMON	Présent(e)				
PEPIEUX	Pascal	VALLIERE			Excusé(e)		
PEXIORA	Serge	CAZENAVE			Excusé(e)		
PEYREFITTE DU RAZES	Jean-Paul	MARTINEZ			Excusé(e)		
PEYREFITTE SUR L'HERS	Hubert	NAUDINAT		Présent(e)			
PEYRENS	Hubert	CHARRIER			Excusé(e)		

PEYRIAC DE MER	Catherine	GOUIRY			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024 Publié le 05/02/2024 ID : 011-200045540-20240123-2024_09-DE	
PEYRIAC MINERVOIS	Denise	GILS			Excusé(e)		
PEYROLLES	Eric	FROMILHAGUE			Excusé(e)		
PEZENS	Christophe	ROBINET			Excusé(e)		
PIEUSSE	Yves	CABANNE			Excusé(e)		
PLAIGNE	Jean-Luc	FALQUE			Excusé(e)		
PLAVILLA	Jérémy	CASTIGNOLLES			Excusé(e)		
POMAS	Christian	ROBERT			Excusé(e)		
PORTEL DES CORBIERES	Bruno	TEXIER			Excusé(e)		
PORT LA NOUVELLE	Dylan	TABONI			Excusé(e)		
POUZOLS MINERVOIS	Marcel	TUBAU			Excusé(e)		
PRADELLES CABARDES	Eric	GROS	Présent(e)				
PREIXAN	Patricia	DHUMEZ		Présent(e)			
PUGINIER	Jérôme	SENAL			Excusé(e)		
PUICHERIC	Philippe	GOUZE			Excusé(e)		
PUILAURENS	Jacques	GALY			Excusé(e)		
PUIVERT	Olivier	FERRIER			Excusé(e)		
QUINTILLAN	André	CONTRERAS			Excusé(e)		
QUIRBAJOU	Jacques	DE LA PIQUERIE			Excusé(e)		
RAISSAC D'AUDE	Didier	BOUSQUET			Excusé(e)	Céline MEINIER, ALZONNE	Pouvoir
RENNES LE CHATEAU	Alexandre	PAINCO			Excusé(e)		
RENNES LES BAINS	André	AUTHIER			Excusé(e)	Jean-Jacques MAZET	Délégation
RIBAUTE	Alain	COSTE			Excusé(e)		
RIBOUISSE	Christian	LUCATO			Excusé(e)		
RICAUD	Nicole	MARTIN			Excusé(e)		
RIEUX EN VAL	Xavier	BEDOS			Excusé(e)	Jean Jacques LUCCHESI, ARZENS	Pouvoir
RIEUX MINERVOIS	Bernard	YAGUES			Excusé(e)		
RODOME	Hervé	CHAPUT			Excusé(e)		
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne	GIACOMETTI			Excusé(e)		
ROQUEFERE	Francis	BELS			Excusé(e)		
ROQUEFEUIL	Jean-Pierre	ESPOSITO			Excusé(e)		
ROQUEFORT DE SAULT	Benoît	OLIVE			Excusé(e)		
ROQUETAILLADE-ET-CONILHAC	Dominique	AZAM			Excusé(e)		
ROUBIA	Geneviève	LOPEZ			Excusé(e)		
ROUFFIAC D'AUDE	Thierry	MASCARAQUE			Excusé(e)		
ROUFFIAC DES CORBIERES	Franck	GUICHOU			Excusé(e)		
ROULLENS	Roland	COMBETTES			Excusé(e)		
ROUTIER	Patrick	COLOMINA			Excusé(e)		
RUSTIQUES	Henri	RUFFEL	Présent(e)				
SAISSAC	Eric	BETEILLE			Excusé(e)		
SALLELES CABARDES	Geneviève	BIASUTTI		Présent(e)			
SALLELES D'AUDE	Yves	BASTIE			Excusé(e)	M. BRU	Délégation
SALLES D'AUDE	Jean-Luc	RIVEL			Excusé(e)		
SALLES SUR L'HERS	Gaëlle	ESSAYOUTI			Excusé(e)		
SALSIGNE	Stéphane	BARTHAS			Excusé(e)		
SALVEZINES	Sébastien	TORREILLES			Excusé(e)		
SALZA	Redha	MENNAD			Excusé(e)		
SEIGNALENS	Marie-Claude	BALUSSOU			Excusé(e)		
SERRES	Octave	TRETON			Excusé(e)		
SERVIES EN VAL	Ludovic	CANIZARES			Excusé(e)		
SIGEAN	Didier	MILHAU			Excusé(e)		
SONNAC SUR L'HERS	Daniel	LEFEBVRE			Excusé(e)		
SOUGRAIGNE	Nicole	SOCQUET-JUGLARD			Excusé(e)		
SOUILHE	Raymond	VELAND			Excusé(e)		
SOULATGE	Christian	CASTIES			Excusé(e)		
SOUPEX	Michel	NOGUERO			Excusé(e)		
ST AMANS	Michel	GALANT			Excusé(e)		
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel	FOLCH			Excusé(e)		
ST COUAT D'AUDE	Suzanne	COBOS			Excusé(e)		
ST COUAT DU RAZES	Frédéric	SADORI			Excusé(e)		
ST DENIS	Patrick	FOLCH			Excusé(e)		
ST FERRIOL	Christian	VIZCAÏNO			Excusé(e)		

ST FRICHOUX	Serge	BERARD			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024 Publié le 05/02/2024 ID : 011-200045540-20240123-2024_09-DE	
ST GAUDERIC	Alexia	JIMENEZ			Excusé(e)		
ST HILAIRE	Jean-Louis	CARBONNEL			Excusé(e)		
ST JEAN DE BARROU	Michel	DIAZ			Excusé(e)		
ST JEAN DE PARACOL	Cédric	PLICHARD			Excusé(e)		
ST JULIA DE BEC	Didier	AVEILHA			Excusé(e)		
ST JULIEN DE BRIOLA	Bernard	DELPOUX		Présent(e)			
ST LAURENT DE LA CABRERISSE	Xavier	De VOLONTAT			Excusé(e)		
ST LOUIS ET PARAHOU	Marielle	BASTOU			Excusé(e)		
ST MARCEL SUR AUDE	Guillaume	HERAS			Excusé(e)		
ST MARTIN LALANDE	Guy	BONDOUY			Excusé(e)		
ST MARTIN DE VILLEREGLAN	Pierre	BARDIES			Excusé(e)		
ST MARTIN LYS	Rose-Marie	MANAUD			Excusé(e)		
ST NAZAIRE D'AUDE	Joël	HERNANDEZ			Excusé(e)		
ST PAPOUL	Serge	OURLIAC			Excusé(e)		
ST PAULET	Gérard	LAMARQUE			Excusé(e)		
ST PIERRE DES CHAMPS	Francis	LACOSTE			Excusé(e)		
ST POLYCARPE	Claude	GARROS			Excusé(e)		
ST SERNIN	Emilien	GUILHEMAT			Excusé(e)		
STE CAMELLE	Bernard	VIDAL		Présent(e)			
STE COLOMBE SUR GUETTE	Anthony	SANCHEZ			Excusé(e)		
STE COLOMBE SUR L'HERS	Thierry	COUTEAU			Excusé(e)		
STE EULALIE	Jean-Paul	POUZENS			Excusé(e)		
STE VALIERE	Jean-Paul	BRU		Présent(e)			
TALAIRAN	Claude	JOUVE			Excusé(e)		
TAURIZE	Jacques	PERALLON			Excusé(e)		
TERMES	Hervé	BARO			Excusé(e)		
TERROLES	Pierre-André	PLANEL			Excusé(e)		
THEZAN DES CORBIERES	Philippe	PUECH			Excusé(e)		
TOURNISSAN	Marylise	RIVIERE	Présent(e)				
TOUROUZELLE	Sébastien	SABATIER			Excusé(e)		
TOURREILLES	Marie-Christine	PALOMINO			Excusé(e)		
TRASSANEL	Christiane	GROS			Excusé(e)		
TRAUSSE MINERVOIS	Jean-François	SAÏSSET			Excusé(e)		
TREBES	Paphaël	PIEDRA			Excusé(e)		
TREZIERS	Jean-Christophe	GAUVRIT			Excusé(e)		
TREVILLE	Véronique	CORROIR			Excusé(e)		
TUCHAN	Pascal	COLOMER			Excusé(e)		
VAL DE DAGNE	Anthonin	ANDRIEU			Excusé(e)		
VAL DE LAMBRONNE	Paul	COËFFARD			Excusé(e)		
VAL DU FABY	Anthony	CHANAUD			Excusé(e)		
VALMIGERE	Isabelle	FOUQUET			Excusé(e)	Claude BONNET	Délégation
VENTENAC CABARDES	Jean	MARTEL			Excusé(e)		
VENTENAC EN MINERVOIS	Christian	LAPALU			Excusé(e)		
VERDUN EN LAURAGAIS	Monique	VIDAL	Présent(e)				
VERZEILLE	Christian	AUDIER			Excusé(e)		
VIGNEVIEILLE	Olivier	VERNEDE			Excusé(e)		
VILLALIER	Michel	ZOCCARATO	Présent(e)				
VILLANIERE	Guy	CALY	Présent(e)				
VILLAR EN VAL	Magali	ARNAUD			Excusé(e)		
VILLAR ST ANSELME	Alexandre	PEYRONNET			Excusé(e)		
VILLARDEBELLE	Marguerite	FALCOU			Excusé(e)		
VILLARDONNEL	Luciano	STELLA			Excusé(e)		
VILLARZEL CABARDES	André	PUJOL			Excusé(e)		
VILLASAVARY	Jacques	DANJOU			Excusé(e)		
VILLAUTOU	Jean-Claude	MAURETTE			Excusé(e)		
VILLEBAZY	Guy	SERIE			Excusé(e)		
VILLEDAGNE	Lydie	LOÏS			Excusé(e)		
VILLEDUBERT	Marc	ROFES			Excusé(e)		
VILLEFLOURE	Jean-Louis	ARIBAUD			Excusé(e)		
VILLEFORT	Marc	RIVALS			Excusé(e)		
VILLEGAILHENC	Michel	SGIAROVELLO	Présent(e)				

VILLEGLY	Raymond	BENOIT			Excusé(e)	Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024 Publié le 05/02/2024 ID : 011-200045540-20240123-2024_09-DE	
VILLELONGUE D'AUDE	Jean-Claude	MONTROD			Excusé(e)		
VILLEMAGNE	Hélène	BROUSSE			Excusé(e)		
VILLEMOSTAUSSOU	Bruno	GIACOMEL	Présent(e)				
VILLENEUVE LA COMPTAL	Hervé	ANTOINE			Excusé(e)	Eric GROS, PRADELLES CABARDES	Pouvoir
VILLENEUVE LES CORBIERES	Tomasa	GONZALEZ			Excusé(e)		
VILLENEUVE LES MONTREAL	Anne-Marie	MAZIERES			Excusé(e)		
VILLENEUVE MINERVOIS	Alain	GINIES			Excusé(e)		
VILLEPINTE	Thierry	CADENAT			Excusé(e)		
VILLEROUGE TERMENES	Michel	PONÇOT			Excusé(e)		
VILLESEQUE DES CORBIERES	Bruno	ZUBIETA			Excusé(e)		
VILLESEQUELANDE	Aurélien	TURCHETTO			Excusé(e)		
VILLESISCLE	Rachel	STREMLER			Excusé(e)		
VILLESPIY	Jean-Marc	FONTES			Excusé(e)		
VILLETRITOUIS	Jacques	CACHOUX			Excusé(e)		
VINASSAN	Didier	ALDEBERT			Excusé(e)		
DEPARTEMENT DE L'AUDE							
Département de l'Aude Présidente de l'ATD11	Hélène	SANDRAGNÉ	Présent(e)				
Département de l'Aude	Didier	ALDEBERT			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Hervé	BARO			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Caroline	CATHALA			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Kattalin	FORTUNE			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Sébastien	GASPARINI			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Thierry	LECINA			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Henri	MARTIN			Excusé(e)		
Département de l'Aude	Tamara	RIVEL	Présent(e)				
Département de l'Aude	Magali	VERGNES			Excusé(e)		
Commune	Prénom	Nom	Présent		Excusé(e)	Délégué / Représentant	Pouvoir
INTERCOMMUNALITES							
CARCASSONNE AGGLOMERATION	Régis	BANQUET			Excusé(e)	M. BRU, SALLELES D'AUDE	Pouvoir
C.C Castelnau d'Audais	Philippe	GREFFIER			Excusé(e)		
C.C. du LIMOUXIN	Alain	COSTES			Excusé(e)		
C.C de la MONTAGNE NOIRE	Cyril	DELPECH			Excusé(e)		
C.C. PYRENNES AUDOISES	Francis	SAVY			Excusé(e)		
C.C. Région Lézignanaise Corbières Minervois	André	HERNANDEZ			Excusé(e)	Jean Claude MONTLAUR, ALBAS	Délégation
C.C. Piège Lauragais Malepère	André	VIOLA			Excusé(e)		
SIAEP de CASTELNAU D'AUDE/ESCALES	Raymond	BRU			Excusé(e)		
SIVU de la station d'épuration du RAZES	Joël	CATHALA			Excusé(e)		
SMICTOM de l'Ouest Audois	Philippe	GREFFIER			Excusé(e)		
SYNDICAT DE CYLINDRAGE DE LA REDORTE	Marc	ROFES			Excusé(e)		
SYNDICAT ORIENTAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE	Yves	GASTO			Excusé(e)		
SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALLEE DE LA ROBINE	Jacques	PIRAUD			Excusé(e)		
Réseau11	Philippe	GREFFIER			Excusé(e)		
SIVOM DES CORBIERES	Bruno	SCHENCK			Excusé(e)		
SIVOM DES EAUX DU LIMOUXIN	Pierre	DURAND			Excusé(e)	Alain SIMON	Délégation

Publié le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024



ID : 011-200045540-20240123-2024_10-BF

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 23 janvier 2024
Délibération n°2024-10

Objet de l'affaire : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Date de convocation : 19/12/2023

Sous la présidence d'Hélène SANDRAGNÉ, Présidente de l'agence technique départementale de l'Aude

Étaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par Madame la Présidente de l'ATD 11 joint en annexe,

L'assemblée générale, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**

Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE

Assemblée générale – Séance du 23 janvier 2024

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2024

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

- 1 - Aspects réglementaires
 - Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- 2 - Aspects budgétaires
 - Débat d'orientation budgétaire

LA PRÉSENTATION DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs,

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1), j'ai l'honneur de vous proposer la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 pour l'Agence technique départementale. Ces orientations guident les perspectives financières du Budget Primitif 2024. Celui-ci vous sera soumis lors de la prochaine Assemblée Générale en mars 2024. Il s'agit de la première étape obligée du cycle budgétaire annuel.

La tenue de ce débat (DOB) répond à un double objectif. D'une part, il permet d'informer les élus sur notre situation économique, budgétaire et financière et d'autre part de procéder à une évaluation prévisionnelle de notre activité à venir.

Avec l'appui du Département, l'équipe de l'Agence technique départementale a pour ambition de poursuivre son accompagnement de proximité auprès de ses adhérents.

Je propose de vous exposer les grands axes pour l'exercice 2024 et vous invite à poursuivre le débat.

Point sur les choix stratégiques et les prévisions pour l'ATD

Une volonté de répondre à un besoin d'accompagnement : la conduite d'opération en bâtiment

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et l'expertise proposées par l'ATD11 sont désormais connues et reconnues, dans le paysage de l'ingénierie publique audoise. Dans un contexte législatif et réglementaire toujours plus contraignant, notre mission de conseil, tant dans les domaines techniques, juridiques, qu'administratifs et financiers, s'inscrit dans la volonté de représenter les intérêts de nos adhérents. Les maîtres d'ouvrage sont ainsi mieux armés pour calibrer leurs besoins et répondre à leurs diverses obligations, lors de la mise en œuvre d'un projet. Jusqu'ici, nous avons fait porter notre effort d'AMO principalement au niveau des études pré-opérationnelles, de la définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, et jusqu'à la consultation et au choix du maître d'œuvre.

Faute de compétences spécifiques en interne, nos adhérents nous sollicitent également pour une assistance qui se poursuit au-delà, dans le suivi des études et des travaux. Dans la continuité de l'AMO déjà

proposée, et afin d'apporter des solutions à ce besoin récurrent, dont nous sommes conscients, Madame la Présidente a souhaité que l'ATD11 puisse proposer en 2024 une mission de conduite d'opération sur les gros projets de bâtiments que nous accompagnons. Cette prestation consiste notamment à veiller à l'adéquation du programme entre les attentes du maître d'ouvrage et le projet conçu par le maître d'œuvre : niveau de qualité, respect des délais, maîtrise des coûts, etc.

Il s'agit particulièrement de permettre au maître d'ouvrage de faire les meilleurs choix et arbitrages, sur la base de conseils éclairés et dans un souci constant de qualité lors des phases d'études et de travaux.

Avec le recrutement d'un agent, l'agence sera à même de proposer une conduite d'opération à compter d'avril 2024. Notre premier accompagnement dans ce format concernera le nouveau groupe scolaire de Conques sur Orbiel. Suite aux intempéries de 2018, ce projet ambitieux et exemplaire sur le plan environnemental, porte l'espoir du renouveau communal, en faveur des générations à venir.

Pour rappel, nos prestations étant rémunérées, nous envisageons un équilibre financier total pour ce recrutement.

Eau et assainissement : un domaine d'intervention aux sollicitations toujours soutenues

Nous avons fait le choix en 2021 de consolider l'équipe du pôle eau et assainissement avec l'accueil d'un étudiant alternant en Master Management Spécialité Santé - Sécurité - Environnement, ce qui a permis de résorber les nombreuses commandes en attente, portant sur les schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Son départ effectif en août 2023 réinterroge l'activité et le plan de charge du pôle. Cette mission sera redistribuée sur l'ensemble de l'équipe, sans toutefois pouvoir garantir des délais d'intervention courts.

Par ailleurs, l'ATD11 a également été sollicitée pour une assistance dans la prise de compétences eau de deux communautés de communes, à l'horizon 2026 : la communauté de communes de la Montagne Noire et la communauté de communes des Pyrénées Audoises. Fortement mobilisés sur ces dossiers majeurs, en complément de nos projets habituels, nous nous devons de maintenir l'effort en vous proposant de conserver le dimensionnement de l'équipe actuelle tout en n'excluant pas le recours à un renfort ponctuel sur le pôle eau et assainissement qui pourrait prendre la forme d'un stage ou à nouveau d'un apprentissage.

Perspectives budgétaires 2024

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2024 sont évaluées à 1 310 000 € et proviennent des deux ressources principales que sont les adhésions et les prestations.

a) Adhésions

En recettes prévisionnelles de fonctionnement, nous estimons un montant de cotisations 2024 de l'ordre de 331 000 €. Ce montant estimatif repose sur des tarifs de cotisations, pour les communes et EPCI, identiques depuis 2014.

Pour rappel, seule la contribution annuelle du Département a évolué : initialement établie à 50 000 €, elle est passée à 80 000 € pour atteindre actuellement 150 000 €.

Ci-dessous sont rappelés les tarifs des cotisations des membres :

- 150 000 € pour le Département
- 1 € par habitant pour les communes de plus de 1 000 habitants, avec un plafond de 5 000 €
- 0,50 € par habitant pour les communes de plus de 500 habitants et de moins de 1 000 habitants
- 0,30 € par habitant pour les communes de moins de 500 habitants avec un plancher de 50 €

- Pour les EPCI à fiscalité propre : une cotisation forfaitaire de 1 500 000 habitants et de 2 000 € pour les EPCI de plus de 5 000 habitants
- 0,50 € par habitant pour les autres EPCI de plus de 500 habitants, avec un plafond de 1 000 €
- 0,30 € par habitant pour les autres EPCI de moins de 500 habitants

Le montant prévisionnel des cotisations de nos 408 membres, pour un total de 331 000 € pourrait se détailler ainsi :

- 150 000 € : cotisation du Département
- 160 000 € : cotisation des 392 communes sur les 433 que compte le Département
- 21 000 € : cotisation des 15 EPCI (7 communautés de communes et d'agglomération et 8 syndicats de communes)

b) Prestations

Concernant les prestations facturées en réponse aux demandes d'intervention, nous anticipons une recette de l'ordre de 600 000 €. Ce chiffre d'affaire prévisionnel reste un objectif ambitieux à atteindre. En excluant les prestations assurées par les services du Département, cet objectif constitue un prolongement de notre effort de facturation de 800 heures annuelles en moyenne par agent.

Le montant des prestations tarifées attendu se décompose ainsi :

- 95 000 € pour l'aménagement des espaces publics et voirie
- 30 000 € pour l'AMO ouvrages d'art dont 17 000 € pour la surveillance des ouvrages d'art
- 163 000 € pour la mission eau et assainissement, compte-tenu d'un renfort ponctuel
- 182 000 € pour le bâtiment, y compris la conduite d'opération
- 130 000 pour les prestations de contrôle et d'auto surveillance assurées pour les communes et EPCI. A noter que ces recettes réalisées en toute ou partie par le SATESE du CD11 font l'objet de remboursements pour la majeure partie au CD.

Les objectifs de facturation sont en ligne avec les objectifs de 2023 et sont conditionnés à l'effectivité de la nouvelle mission de conduite d'opération.

A ce stade de l'exercice comptable, l'adoption du Compte Financier Unique devant intervenir avant le vote du budget, nous anticipons de reprendre le résultat cumulé de fonctionnement de 2023 pour un montant approximatif de 383 000€ (Excédent de fonctionnement 2023 de l'ordre de 100 000 € et excédent de fonctionnement reporté en 2023 pour un montant de + 283 000 €).

Le résultat excédentaire 2023 de 100 k€ s'explique à hauteur de 70 k€ par le versement du complément de la contribution départementale 2022 pour partie sur l'exercice 2023. Le solde de 30 k€ est dû au dépassement des objectifs 2023 d'une part et à une maîtrise des dépenses d'autre part.

Le Département poursuit son soutien et continue de nous accorder la gratuité des équivalents temps plein (ETP) mis à disposition dans la limite de 90 000 € via la convention de mutualisation de services et d'équipements. Au-delà, l'ATD11 procède à un remboursement en fonction du temps passé et des coûts réels.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 931 000 € et s'articulent essentiellement autour de 2 chapitres principaux :

- Chapitre 012 : charges de personnel
- Chapitre 011 : charges à caractère général

b) Personnel (Chapitre 012) :

Suite à l'avis favorable du Comité social territorial du CDG11, l'organisation du temps de travail au sein de l'ATD11, a été calquée sur celle du Département.

Les charges de personnel représentent la dépense principale de notre structure pour un montant approximatif de 740 000 € typique d'un établissement d'ingénierie. Cette projection des charges de personnel 2024 tient compte du recrutement proposé pour la conduite d'opération.

A la fin de l'année 2023, l'équipe de l'agence s'établissait à 12 agents, représentant 11 équivalents temps plein. En effet, 3 agents exercent leurs missions à temps partiel et un agent administratif a été recruté sur un temps non complet.

En 2024, nous vous proposons un agent supplémentaire qui sera dédié à la conduite d'opération (pôle bâtiment). Un stagiaire ou apprenti (emploi non permanent) compléterait l'équipe, ainsi établie :

- pôle eau et assainissement : 4 agents (3,7 ETP) et un stagiaire
- pôle bâtiment : 4 agents (4 ETP, soit plus 1 ETP)
- pôle voirie, ouvrages d'art et aménagement des espaces publics : 2 agents (2 ETP)
- pôle administratif : 3 agents (2,3 ETP)

Il est à noter une perméabilité des pôles bâtiment et voirie, ouvrages d'art et aménagement des espaces publics pour lesquels les agents, en fonction de la complexité des projets, sont susceptibles d'intervenir indifféremment sur des projets d'aménagements d'espaces publics ou de bâtiments.

En complément de cet effectif, la convention de mutualisation de services, entre le Département et l'ATD11, reconduit la mise à disposition d'agents départementaux sur des domaines d'expertise précis : ressources humaines, hydraulique, service eau et assainissement, service juridique, marchés publics...

c) Charges à caractère général (Chapitre 011) :

Les dépenses à caractère général sont proposées pour un montant de **165 000 €**. Ces dépenses suivent une progression en lien avec le développement de l'agence et anticipent une inflation pour les postes de dépenses de location mobilière, de carburants ou encore de frais de formation.

Cette estimation tient compte également de frais d'adhésion à des organismes de référence dans nos domaines d'intervention tels que le CEREMA ou l'ASTEE.

Parmi ces dépenses à caractère général, il est à noter un remboursement 2024 de l'ordre de 57 500 € pour la mise à disposition du personnel du Département. Le montant total valorisé de mise à disposition de personnel est estimé à 147 500 € (130 000 € pour les services liés à l'eau et l'assainissement, ainsi que 17 500 € pour les autres services que sont le service ouvrages d'art et les services marchés publics, juridique, communication). Du fait de la prise en charge par le Département des personnels mis à disposition à hauteur de 90 000 €, le reliquat du remboursement s'élèverait donc à 57 500 €. Ce soutien complémentaire en ressources humaines est précieux pour l'agence. Il permet de s'appuyer sur une organisation structurée de proximité et des compétences dans des domaines variés.

Le reste des dépenses se répartit en autres charges de gestion courante (65) pour un montant de 11 500 €, en charges spécifiques (67) pour un montant de 3 000 €, ainsi que des dépenses imprévues pour 2 000 €.

Des dépenses d'ordre (042) d'environ 9 500 € concernent les dotations aux amortissements.

Investissement

Les dépenses d'investissement :

En dépenses d'investissement, nous prévoyons le renouvellement partiel de l'équipement informatique pour environ 5 000 €.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont essentiellement dues au résultat excédentaire 2023. Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé. Les recettes s'élèvent à 21 000 € dont 12 000 € de résultat d'investissement reporté et 9 500 € d'amortissements.

Nous devrions dégager un excédent d'investissement de l'ordre de 16 000 €.

Synthèse

Ce rapport vous a exposé les orientations générales du projet de budget de l'Agence Technique Départementale de l'Aude pour 2024 qui visent l'équilibre de la section de fonctionnement, hors excédent reporté (qui s'établirait ainsi à 383 k€), et sur la base duquel je vous propose de débattre.

Publié le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024



ID : 011-200045540-20240123-2024_11-DE

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L' ASSEMBLEE GENRALE DE
L' AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 23 janvier 2024
Délibération n°2024-11

Objet de l'affaire : approbation des nouvelles demandes d'adhésion

Date de convocation : 19/12/2023

Sous la présidence d'Hélène SANDRAGNÉ, Présidente de l'Agence technique départementale de l'Aude

Etaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de l'ATD 11 et notamment son article 3,
VU le règlement intérieur de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ATD 11 et notamment son article 17,
VU les délibérations de demande d'adhésion de nouvelles collectivités,

CONSIDERANT que l'Assemblée Générale peut délibérer sur les demandes d'adhésion à l'ATD11,

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE ET ENTERINE la demande d'adhésion pour les collectivités suivantes :

- Commune de Cubières sur Cinoble
- Commune de Ginestas
- Commune de Granès
- Commune de Malvies

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**

Hélène SANDRAGNÉ